



FICHE DE PRÉSENTATION

Terre Neuve La Beylie

Lieu de vie et d'accueil à Saint-Jean-d'Estissac, membre du Collectif SANT 24.

6 places

8 à 21 ans, selon les termes de l'arrêté du 1er juillet 2022

Population mixte

01 Identification

Dénomination	Lieu de vie et d'accueil Terre Neuve – La Beylie
Gestionnaire	Association Terre Neuve, loi 1901, code APE 853B
Commune	Saint-Jean-d'Estissac
Responsables permanents	Clélia Mousseau
Téléphone	09 52 85 85 51
Courriel	directionterreneuve@ldva.site
Arrêté d'autorisation	Arrêté n° PASE-SAF-22-025 du 1er juillet 2022 du Président du Conseil départemental de la Dordogne, pour une durée de quinze ans (échéance 1er juillet 2037). Visite de conformité le 24 juin 2022.
Capacité autorisée	6 places d'accueil permanent
FINESS	240010579
SIRET	409 026 481 00013
Habilitation justice	Non, pas d'autorisation au titre de la protection judiciaire de la jeunesse.
Dernière évaluation	Évaluation de la qualité (référentiel HAS), visite les 27 et 28 novembre 2025, organisme Réalités et Projets Consultants, conjointe avec l'autre site.

02 Public autorisé

Tranche d'âge	8 à 21 ans, selon les termes de l'arrêté du 1er juillet 2022.
Sexe	Population mixte.
Nature des mesures	Mineurs confiés au titre de la protection de l'enfance, sur mesure administrative ou judiciaire, et jeunes majeurs sous contrat.
Accueils non pratiqués	Ni accueil d'urgence, ni accueil séquentiel, ni accueil temporaire, ni séjour de rupture.

03 Projet pédagogique

Accueil de type familial : la responsable permanente réside sur le domaine et les jeunes partagent son quotidien.

Le lien à la nature est le fil conducteur : permaculture et jardinage, soin et éthologie des animaux, chantiers verts (serres, nichoirs, poulaillers), accès à l'autonomie.

Le collectif de six places permet un accompagnement individualisé ; des cercles de partage mensuels, conduits au bâton de parole, soutiennent l'écoute et la régulation émotionnelle. L'accueil est pensé sur au moins une année scolaire.

Ce qui distingue la structure des autres lieux de vie du département : un milieu naturel qui met à distance les sollicitations antérieures.

04 Ressources mobilisables

- Effectif dédié au site : 1 équivalent temps plein de responsable permanente, 2 de permanents éducatifs, 1,75 d'aide-permanents et 1 apprentie éducatrice spécialisée, complétés par un permanent volant et une coordinatrice partagés avec l'autre site. Présence plafonnée à 258 jours par équivalent temps plein (art. L. 433-1 CASF).
- Réunions d'équipe hebdomadaires et supervision clinique mensuelle par un psychologue extérieur, communes aux deux sites.
- **Santé** : CMP de Mussidan et CMP de Ribérac.
- **Scolarité et formation** : collège de secteur à Mussidan, MFR du Ribéracois à Vanxains.
- **Domaine et espaces** : prairies, bois, potager en permaculture ; animaux de ferme, serres et ateliers d'éco-construction.
- **Déplacements** : tous les trajets sont assurés par la structure.
- **Réseau** : 166 partenaires référencés pour les deux sites, dont 33 en santé, 26 en scolarité et formation et 18 entreprises pour les stages.

05 Situations que nous savons accompagner

- **Jeunes pour lesquels la mise à distance d'un environnement antérieur fait partie du projet** : domaine isolé et collectif réduit à six.
- **Jeunes en difficulté avec les apprentissages scolaires classiques** : les ateliers nature offrent un apprentissage par le faire, suivi sur des fiches de compétences, et servent d'appui à une remobilisation vers la MFR ou l'apprentissage.
- **Jeunes ayant connu plusieurs ruptures de placement** : stabilité de la responsable permanente résidant sur place et accueil prévu sur au moins une année scolaire.
- **Suivi pédopsychiatrique ambulatoire** : accompagnement systématique aux rendez-vous de CMP, participation aux synthèses avec l'accord du jeune, et transmission régulière au référent.
- **Jeunes majeurs sous contrat** : appui aux démarches et à la gestion budgétaire, accès aux places d'autonomie de l'autre site.
- **Passage d'un site à l'autre** : un jeune accueilli à La Beylie peut rejoindre Terre Neuve, et réciproquement, en fonction de son projet personnalisé d'accompagnement.

06 Situations excédant nos moyens

- **Surveillance de nuit en éveil** : les permanents dorment sur place et aucun poste de veille n'est prévu par l'organisation du travail.
- **Soins psychiatriques intensifs ou hospitalisations répétées** : aucun personnel soignant dans l'équipe, le suivi psychique reposant sur le CMP de secteur.
- **Soins infirmiers techniques quotidiens** : pas d'infirmier dans l'équipe.
- **Moyens de contenance physique** : l'accueil se fait dans des maisons d'habitation ordinaires, non conçues à cet effet.
- **Handicap moteur** : bâti ancien sur deux niveaux, chambres à l'étage, aucune accessibilité PMR.
- **Accueil d'urgence, séquentiel ou temporaire et séjour de rupture** : le lieu de vie constitue le milieu de vie habituel des jeunes accueillis et repose sur un accompagnement continu (art. D. 316-1 CASF). Toute admission y est préparée et concertée.
- **Scolarité supposant un transport quotidien de longue distance** : l'implantation du domaine et le nombre de véhicules ne permettent pas ces trajets sans désorganiser le quotidien.

07 Modalités d'admission

Interlocuteur	La direction du LVA — 09 52 85 85 51, directionterreneuve@ldva.site
Éléments attendus	La fiche de renseignements de préadmission du LVA, remplie par le service placeur : identité et mesure, parcours et contexte familial, besoins éducatifs, de santé et de scolarité, points d'attention, projet du jeune.
Délai d'instruction	Analyse par l'ensemble de l'équipe éducative. Délai : un mois.
Rencontre de pré-admission	Au lieu de vie, autour d'un repas : présentation, visite du domaine, échange sur le projet du jeune, recueil de son avis, remise des documents obligatoires.
Délai demande → accueil	Délai variable, en fonction du projet du jeune. À l'issue du repas de pré-admission, une date d'admission est arrêtée ; une période d'observation de trois semaines peut être proposée.

Fiche établie par le lieu le 23 septembre 2026, sur la trame commune du Collectif SANT 24. Chaque fiche décrit la structure, jamais les jeunes accueillis.